



## Mis en demeure de payer crédits consommation.

Par **Cris1619**, le **06/06/2019** à **13:00**

Voici 1 an que je suis divorcée. Mon ex mari a reçu un courrier stipulant devoir la somme de 5045 euro et un autre de 15000 euro..il subit harcèlement téléphonique chez lui. Au travail. Dans sa famille proche Chez ses voisins et propriétaire. Il demande donc des preuves de ces fameux contrats . sans succès ..mise au courant je contacte ces pseudo huissiers en leur informant que mon ex mari n a jamais signer quelque crédit que ce soit .et n a même jamais eu connaissance d aucuns crédit. Et que j ai toujours imité sa signature .je l ai dit par téléphone .ensuite en mail sur leur site et par recommandé avec accusé réception..bref ils sont au courant .de la je leur dit que je n' ai aucuns souvenirs de ces prétendus crédits conso .que je ne refuse pas de payer .que j en prend l entière responsabilité mais que bien évidemment je réclame la preuve de ces contrats car meme moi je n' en ai aucune traces..et la bin a part des crises et des menaces c est tout ce qu on me donne ..donc voilà j ai cette fait des erreurs dans le passé que j j régularisé..mais ces 2 fameux contrats impayés ne me parlent pas ..es normal que je demande des preuves avant de m executer? Sachant qu ils datent de plus de 5 ans pour les 15 000 et 2ans passer pour l autre . d après ce qu ils ont bien voulu me dire .